

Plateforme électronique – publication : 31 octobre 2025

MUNICIPALITE DE SAVIESE *mise à l'enquête publique*

Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) Zone de constructions et d'installations publiques A « Moréchon »

Conformément à l'article 34 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique durant 30 jours la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones au lieu-dit « Moréchon », afin d'y créer une zone de constructions et d'installations publiques A (ZCIP A) pour y accueillir un centre scolaire.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Ont qualité pour former opposition les personnes touchées par les mesures d'aménagement et les associations concernées qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans d'affectation des zones et aux règlements.

La présente publication est coordonnée avec la publication de la Commission cantonale des constructions (CCC) sur la commune de Savièse, relative au projet 2025-1544 – Construction d'une école primaire avec une double salle de gym ainsi que d'une UAPE.

Savièse, le 31 octobre 2025

L'ADMINISTRATION COMMUN/ALE